



Commune de
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE ORDINAIRE
DU 29 AVRIL 2013, A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE,
A ORSONNENS**

Présidence :	M. François Wicky, Syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	58 citoyens actifs
N'ayant pas le droit de vote :	---
Scrutateurs :	Mme Laurence Chammartin M. Frédéric Berset

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle n° 15 du 12 avril 2013
- le bulletin communal n° 34
- l'affichage aux piliers publics
- le site Internet.

Aucune remarque n'est formulée sur le mode de convocation.

Au nom du Conseil communal, M. Wicky, Syndic, souhaite la bienvenue à tous les participants et présente tout d'abord le nouveau Conseiller communal en charge du dicastère des routes et des déchets depuis le 1^{er} janvier 2013, M. Dean Patterson puis ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2012. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com
2. Comptes 2012
 - a) Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
 - b) Approbation
3. PAL : mise en application des nouvelles mesures LATeC - Investissement
4. Nomination d'un nouvel organe de contrôle
5. Renouvellement de la délégation de compétence pour la Nouvelle Mensuration Cadastre (NMC)
6. « Admission de la Commune de Corpataux-Magnedens comme membre de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)»
7. Divers

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

L'assemblée est ouverte et prête à délibérer.

1. Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2012 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité.

Informations concernant l'ordre du jour

2. Comptes 2012 **Fonctionnement**

Les comptes de fonctionnement 2012 présentent, après amortissements obligatoires et supplémentaires, un bénéfice de Fr 35'916.04.

L'année 2012 a été particulièrement positive au niveau des comptes, essentiellement par la vente de parcelles de terrain à bâtir à Villargiroud et Villarsiviriaux pour un montant total de Fr. 325'130.-.

M. Wicky explique les variations les plus importantes notamment dans les chapitres suivants :

- *administration* : achat d'un lave-vaisselle et d'un beamer pour le bureau communal
- *militaire* : participation à la réfection de la toiture du stand de tir de Villarsiviriaux suite aux dégâts dus à la grêle (Fr. 8'470.-)
- *transports scolaires* : un bus supplémentaire a dû être loué car un seul véhicule ne suffisait plus pour réaliser tous les transports
- *école* : la commission scolaire se réunit davantage et plus régulièrement
- *culture* : un don spécial de Fr. 5'000.- a été versé à la fanfare pour l'inauguration des nouveaux uniformes
- *aide sociale* : le 2^{ème} acompte du service social n'a pas été demandé
- *routes* : les charges liées au déneigement sont supérieures de 30% par rapport au budget
- *abonnements CFF* : même si une opération blanche sera difficile voire impossible, les cartes CFF ont rapporté la moitié du montant investi soit Fr. 12'060.-
- *eau* : l'augmentation du prix d'achat de l'eau à Villaz-st-Pierre est due à la répercussion, sur le prix de l'eau, du coût de la mise en conformité de leur réseau d'eau

- *protection des eaux* : l'arrivée de la commune de Cottens dans l'AEGN a permis qu'un montant de la STEP soit remboursé
- *endiguements* : Fr. 14'325.- ont été dépensés pour la consolidation des bords de la Neirigue à la Pilloude
- *impôts* : les impôts sur le revenu et la fortune ont tendance à stagner depuis quelques années mais les impôts sur les gains immobiliers et les centimes additionnels ont augmenté en raison des diverses transactions immobilières.

Investissements

- *école enfantine* : les transformations du bâtiment scolaire de Villargiroud pour les classes enfantines avec le crédit d'étude est nettement inférieur au montant budgétisé
- *cimetières* : le prix des barrières posées au cimetière de Villarsiviriaux a légèrement élevé le montant dans l'aménagement des cimetières.

A la question de M. Charles Phillot souhaitant savoir s'il existe une estimation de la réserve des terrains communaux à bâtir, il lui est répondu qu'il ne reste qu'une parcelle d'environ 850 m² à Chavannes, au lieu-dit La Fortune tout en sachant que l'aménagement de ce terrain est estimé à env. Fr. 100'000.- ; il y a également un solde de terrain en zone d'activité à Champbovon, à Orsonnens.

Rapport de la Commission financière (M. Pierre Boivin)

Sur la base des documents fournis et des renseignements donnés ainsi que sur le rapport de la fiduciaire BfB, il est recommandé à l'assemblée d'approuver les comptes annuels 2012.

Approbaton

Les comptes de fonctionnement et d'investissements sont approuvés à l'unanimité.

3. PAL : mise en application des nouvelles mesures LATEC - Investissement

La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et des constructions ainsi que son règlement d'exécution (LATEC et ReLATEC) exigent une mise en conformité du PAL d'ici à la fin 2014 à laquelle vient s'ajouter la réalisation d'un plan communal des énergies.

L'ensemble de ces éléments est devisé à Fr. 90'000.- financé par les disponibilités de la caisse communale.

M. Roulet aimerait savoir si la dernière votation fédérale aura des conséquences sur les constructions communales ?

Selon M. Wicky il est difficile de connaître les véritables conséquences de cette votation chez nous mais ce sera avant tout les aspects techniques qui seront touchés.

Rapport de la Commission financière (M. Pierre Boivin)

L'investissement prévu par le Conseil communal basé sur des documents et justificatifs est supportable par la commune et le mode de financement proposé est approuvé par la Commission financière, laquelle propose d'accepter le crédit de Fr. 90'000.-.

Approbaton

Le crédit de Fr. 90'000.- est accepté à l'unanimité moins une abstention.

4. Nomination d'un nouvel organe de contrôle

La période contractuelle avec la fiduciaire BfB étant échu, la Commission financière, par son président M. Boivin, propose comme nouvel organe de contrôle la succursale de Fribourg de la fiduciaire « BDO SA ». Selon la loi, une fiduciaire est nommée pour 3 ans mais pour 6 ans maximum.

Approbation

A l'unanimité, l'assemblée accepte la proposition précitée.

5. Renouvellement de la délégation de compétence pour la Nouvelle Mensuration Cadastrale (NMC)

Lors de l'assemblée extraordinaire du 10 octobre 2011, plusieurs délégations de compétence avaient été votées. En cours de période, le Conseil communal a remarqué que le renouvellement de la délégation en titre a été oublié.

Cette compétence permet au Conseil communal de gérer la modification du domaine public et/ou privé pour des objets de minime importance liés à l'exécution des travaux de mensuration cadastrale.

Approbation

L'assemblée (hormis le conseil) accepte cet objet à l'unanimité.

6. « Admission de la Commune de Corpataux-Magnedens comme membre de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)».

Lors de la dernière assemblée des délégués de l'AEGN du 6 décembre 2012, les membres ont accepté l'adhésion de la Commune de Corpataux-Magnedens et les citoyens de cette commune ont ratifié à l'unanimité leur adhésion à cette association en date du 10 décembre 2012.

L'entrée effective est prévue pour le 1^{er} janvier 2015 et cette adhésion n'engendrera pas d'investissements supplémentaires pour les infrastructures, ce qui répond à la question de M. Charles Phillot.

Approbation

L'assemblée accepte l'admission de la commune de Corpataux-Magnedens comme membre de l'AEGN à l'unanimité.

7. Divers

Avant de donner la parole à l'assemblée, M. Wicky, au nom du Conseil communal, informe les citoyens

- sur le projet de fusion des communes qui suit son cours et pour lequel des groupes de travail ont été mis sur pied pour analyser la situation ;
- sur le projet d'école primaire à Orsonnens, le cercle scolaire souffrant déjà d'une pénurie de locaux. Ce sentiment ne manquera pas de s'accroître au vu des nouveaux quartiers sensés accueillir de nouvelles habitations, de l'accueil extrascolaire etc.. Actuellement, le bureau d'architecture Deillon-Delley, de Bulle a été mandaté pour préparer le concours d'architectes.

M. Denis Repond donne des informations

- sur la recherche d'eau potable à Chavannes dont les résultats se sont révélés problématiques. Les conclusions de cette recherche ont contraint le Conseil communal à abandonner ce projet. D'autres solutions sont à envisager soit : **1.** l'exploitation de la nappe au lieu-dit « Les Moilles » à Villarsiviriaux ; **2.** essayer de trouver une solution convenable avec la commune de Romont ; **3.** reprendre la discussion avec la commune du Glèbe.
- Parallèlement à cette recherche et pour répondre aux nouvelles exigences de la loi cantonale, le réseau d'eau communal sera soumis à une mise en conformité.

Mme Nicole Dévaud rapporte quelques éléments relatifs à la corporation forestière et des changements prévus, notamment sur le projet de regroupement de l'ensemble des communes glânoises pour lequel un groupe de travail est actuellement à l'œuvre.

Parole à l'assemblée

M. Bertrand Aeberhard : la commune se porterait-elle acquéreuse de la zone alluviale car selon la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire entrée en vigueur, les communes devraient acquérir ces entités publiques ?

M. Wicky : jusqu'à maintenant, il avait été décidé que la commune n'entrait pas en matière avec des privés pour la reprise des zones alluviales ; par conséquent le Conseil communal ne s'est pas penché attentivement sur ce sujet mais il y réfléchira.

Mme Righetti Rossi : est-ce qu'une information sera donnée à la population à propos du plan communal des énergies ?

Le Conseil prend note de cette proposition mais il faut savoir qu'il est difficile pour une petite commune d'envisager des possibilités concrètes et que rien n'est fait actuellement.

A l'inquiétude de **M. Christian Chassot** au sujet des GPS qui ne mènent pas les chauffeurs à la bonne adresse, il est répondu que les responsables des GPS sont des entreprises privées, par conséquent il est extrêmement difficile de régler ce problème.

A propos de Swisscom TV, M. Michel Phillot informe que l'extension VDSL à Chavannes et Orsonnens est en suspend car il y a des chances que la fibre optique soit diffusée à large échelle.

En tant que préposé de l'agriculture, **M. Jean Bertschi** donne quelques informations sur l'intérêt des réseaux écologiques exigés par la nouvelle politique agricole. Afin de présenter un projet aux instances cantonales, une association doit être créée et un soutien financier est demandé pour financer le projet.

M. Wicky : une réponse ne peut pas être donnée sur le vif ; la demande sera discutée en conseil.

M. Pascal Kolly demande si la commune envisage de rembourser les impôts directement sur le compte au lieu d'envoyer un chèque de remboursement.

M. Wicky informe que le changement est en cours et Mme Phillot précise que la commune est passée récemment au système de paiement électronique et les remboursements d'impôts seront pour l'étape prochaine.

Personne ne demandant la parole, **M. le Syndic** clôt cette assemblée en remerciant tout spécialement ses collègues conseillers pour leur immense travail accompli avec sérieux et dans une ambiance agréable. Un remerciement particulier au personnel administratif, sur qui on peut compter et dont le travail est effectué à la grande satisfaction du conseil. Un merci à tout le personnel de la voirie, de la forêt et à toutes les personnes oeuvrant partiellement aux diverses tâches communales. Au total, ce sont environ 60 personnes qui travaillent, à des degrés différents, pour la commune.

M. Repond adresse un merci particulier et reconnaissant à notre syndic.

Le Conseil communal invite cordialement tous les participants à partager le verre de l'amitié.

La secrétaire : J. Morel

Le syndic : F. Wicky

